

Le CNFPT et l'ANCT ont proposé le 30 mai dernier le webinaire Prise en compte des discriminations dans les contrats de ville : quels enseignements ? quelles perspectives ? dans le cadre de ses rendez-vous de la politique de la ville.



Le réseau RECI représenté par Emilie Arnoulet de l'[ORIV](#) [1] et Morgane Petit de l'[IREV Hauts-de-France](#) [2] est intervenu pour présenter son regard sur l'effectivité de la prise en compte des discriminations dans les contrats de ville 2015 – 2023 aux côtés de l'IRDSU.

Il ressort de cette période de contractualisation que la politique de la ville peine à lutter contre les discriminations alors que cette lutte était un objectif initial inscrit dans la loi du 21 février 2014, dite [Loi Lamy](#) [3].

La multiplicité des priorités d'intervention (laïcité radicalisation, égalité femmes-hommes, ...) a notamment pu affaiblir la prise en compte des discriminations et notamment celles liées à l'origine réelle ou supposée. Les travaux du réseau RECI tendent à confirmer une réelle difficulté à appréhender les discriminations ethnoraciales. Cela reste encore tabou et noyé parmi l'ensemble des critères énoncés par le droit français. D'autres critères plus consensuels tels que le handicap, l'orientation sexuelle sont davantage portés.

Ce constat a été partagé récemment par François Lamy (ancien Ministre en charge de la ville) pour qui « *La lutte contre les discriminations liées à l'origine, à la couleur de peau ou à l'adresse est un des angles morts des politiques publiques françaises* ».

Afin que la future contractualisation en faveur des quartiers prioritaires prenne mieux en compte ces réalités vécues par les habitants des QPV, le Réseau RECI propose aux acteurs de s'appuyer sur des avancées néanmoins constatées dans les territoires, s'appuyant notamment sur des retours d'expériences.

Ce webinaire a également permis les interventions de Khalid Ida Ali, directeur du développement social urbain (DSU) de Vitry-le-François (Marne) et Président de l'[IR-DSU](#) [4] pour présenter le « chantier LCD » de l'association des professionnels du développement social urbain. Un chantier illustré par les témoignages de deux territoires engagés dans des démarches territoriales de lutte contre les discriminations : [Le Grand Périgueux](#) [5] (avec Caroline Cervera, Direction Solidarités et Services) et la [Métropole Aix Marseille Provence](#) [6] (avec Camille Raccah, Direction Politique de la ville).

## Ressources

[Article de la Gazette des Communes](#) [7]

### Replay

## **Webinaire les RDV de la PV - "Prise en compte des discriminations dans les contrats de ville"**

[Programme détaillé à télécharger](#) [8]

[Bibliographie](#) [9]



Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [10]  
Dates: Jeudi 15 juin 2023 - 09:45  
Thématiques: [Egalité femmes-hommes](#) [11]  
[Discrimination](#) [12]  
[Lutte contre les discriminations](#) [13]  
[Politique de la ville - DSU](#) [14]  
Publié le 15 juin 2023

**URL de la source (modifié le 03/07/2023 - 09:14):** <https://www.irev.fr/actualites-0/prise-en-compte-des-discriminations-dans-les-contrats-de-ville-quels-enseignements>

### Liens

- [1] <https://www.oriv.org/>
- [2] <https://irev.fr/>
- [3] <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-nouvelle-geographie-prioritaire-loi-lamy#:~:text=La%20loi%20Lamy%20du%2021,territoires%20les%20plus%20en%20difficult%C3%A9>
- [4] <https://www.irdsu.net/>
- [5] <https://www.grandperigueux.fr/>
- [6] <https://ampmetropole.fr/>
- [7] <https://www.lagazettedescommunes.com/871389/contrats-de-ville-une-concurrence-des-priorites-prejudiciable-a-la-lutte-contre-les-discriminations/>
- [8] [http://reseau-reci.org/wp-content/uploads/2023/05/invit\\_webinaire2.pdf](http://reseau-reci.org/wp-content/uploads/2023/05/invit_webinaire2.pdf)
- [9] [http://reseau-reci.org/wp-content/uploads/2022/10/Bibliographie\\_demarches\\_territoriales\\_LCD\\_2022\\_09.pdf](http://reseau-reci.org/wp-content/uploads/2022/10/Bibliographie_demarches_territoriales_LCD_2022_09.pdf)
- [10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4314>
- [11] <https://www.irev.fr/egalite-femmes-hommes-1>
- [12] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3680>
- [13] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3689>
- [14] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

Bannière: